Patrick MUNCH Mathieu LEININGER
Master 2 Droit des Affaires – DJCE

Notaires Associés

51, rue du Château Zu-Rhein
68200 MULHOUSE
Tél : 03 89 42 11 02
etude.68019@notaires.fr
Parking privé
Arrêt TRAM : ZU-RHEIN

SCP Patrick MUNCH – Mathieu LEININGER
notaires associés à MULHOUSE, 51 rue du Château Zu Rhein

ADJUDICATION FORCEE D'UN IMMEUBLE
sis à MULHOUSE, 24, rue de Héricourt

Le vendredi 27 novembre 2026 à 14 Heures 00, en l'office notarial à MULHOUSE, 51 rue du Château Zu Rhein, en la procédure d'exécution forcée n° L1 54/24 – Minute L1 196/24 - aux fins d'exécution de l'ordonnance de vente forcée rendue par le Tribunal Judiciaire de MULHOUSE en date du 28 mai 2024,
A la requête de la COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIES ET DE CAUTIONS, avec siège social à PARIS (75013), 59, avenue Pierre Mendes France CONTRE Madame Christine BOOS, dt à MULHOUSE (68200), 24, rue de Héricourt, il sera procédé par Maître Mathieu LEININGER, notaire, à la vente forcée par voie d'adjudication à l'extinction des feux, conformément à l'article 153 et suivants de la loi du 1er Juin 1924, du bien immobilier ci-après désigné, savoir :

Sur la commune de MULHOUSE (68200), 24, rue de Héricourt, une maison mitoyenne à usage d'habitation figurant au cadastre sous les références suivantes :

Section	Numéro	Lieudit	Nature	ha	a	ca
HV	134	RUE DE HERICOURT	SOL	0	01	82
Contenance Totale :				**0ha 01a 82ca**		

Situation locative : L'immeuble est occupé par Madame Christine BOOS.
Le diagnostic de performance énergétique fait ressortir la mention : CLASSE ENERGIE E.
- consommation énergétique finale : 236 kWh/m²/an ;
- consommation énergétique primaire : 266 kWh/m²/an (classe énergie E) ;
- émissions de gaz à effet de serre : 59 kgco2/m²/an (classe climat E).

Les informations sur les risques auxquels ce bien immobilier est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : www.georisques.gouv.fr.
Mise à prix : La vente a lieu sur une mise à prix de QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE EUROS (95 000,00 €)
ENCHERES MINIMALES : 2.000,00 €.
Les amateurs devront impérativement remettre une copie de leur pièce d'identité.
Garantie de paiement du prix : Les enchérisseurs devront préalablement aux enchères, effectuer un virement préalable sur le compte du notaire commis à la CAISSE DE DEPOTS ET DE CONSIGNATIONS d'un montant de DIX-NEUF MILLE EUROS (19 000,00 €), soit déposer un chèque de banque, libellé à l'ordre du notaire soussigné ou un virement en la comptabilité du notaire soussigné, d'une somme de DIX-NEUF MILLE EUROS (19 000,00

€)

<u>Forfait sur frais</u> : L'adjudicataire aura à acquitter lors de l'adjudication un forfait pour frais de 12% du prix d'adjudication comprenant les droits d'enregistrement payable le jour de l'adjudication.

<u>Visite des lieux</u> : Le lundi 12 octobre 2026 de 14 h 00 à 15 h 00 et le jeudi 12 novembre 2026 de 14 h 00 à 15 h 00

Le cahier des charges et les actes complets de la procédure sont déposés en l'étude notariale de MULHOUSE 51 rue du château Zu Rhein, où chacun peut en prendre connaissance sans frais.

La mention de la vente forcée est inscrite au Livre Foncier de MULHOUSE.

Conformément à l'article 159 dans son alinéa 1er de la loi du 1er Juin 1924, les observations et objections concernant :

- la procédure antérieure à l'adjudication, notamment la fixation de la mise à prix et des conditions de l'adjudication, doivent être produites, à peine de déchéance, au Tribunal d'Exécution au plus tard une semaine avant le jour de l'adjudication.
- la procédure de l'adjudication même, doivent être produites au plus tard deux semaines après l'adjudication.

Les observations et objections doivent être produites soit par écrit, soit par déclaration prise en procès-verbal par le Greffier.

Le notaire fait sommation aux créanciers hypothécaires ou autres intéressés inconnus d'avoir à faire valoir leurs droits par une inscription à prendre au livre foncier avant l'inscription du procès-verbal d'adjudication.

Pour insertion :
Le notaire chargé de la procédure

